



Confédération Générale des Travailleurs à Mayotte

Tél. 02 69 62 20 90

E-mail : cgt.mayotte@wanadoo.fr

Mamoudzou le 20 mars 2019

Monsieur le Directeur Général
SMCI Groupe Caillé
ZI de Kawéni
97600 MAMOUDZOU

Objet : Préavis de grève illimitée

Monsieur le Directeur,

Le climat social de l'entreprise est dégradé et les différentes réunions entre la direction et les représentants du personnel n'ont rien produites par manque de considération et d'écoute pour améliorer les relations sociales. Pour cela, la CGT-Ma dépose un préavis qui prend effet dès ce jour pour une grève illimitée à partir du lundi 1^{er} avril 2019 à 07h00 pour tout le personnel de l'entreprise SMCI. Les revendications portent sur :

- Réintégration de Paul Arsene dans son poste et arrêt de toutes procédures de sanctions à sa charge.
- Respect du personnel par le Directeur et du responsable du service après-ventes. Le Directeur tient des propos violents et vexatoires en vers le personnel.
- Application de la grille salariale de la CCN Automobile applicables pour les différentes catégories de salariés en 2019 ainsi que les calcifications des postes
- Application du système des majorations salariales d'ancienneté de la CCN
- 13^{ème} mois.
- Tickets-restaurant à 09,00 euros avec une prise en charge de 60% par l'employeur. Sachant que le plafond pour l'employeur est de 5,52€.
- Réaménagement du parking de stationnement pour les salariés (goudronné et couvert).
- Possibilité d'acheter des véhicules interne en occasion ou neuf à un prix avantageux.
- Prime de transport.
- Indemnité de remplacement.
- Prime d'entretien des tenus de travail de 1€ par journée de travail (nettoyage).
- Prime forfaitaire 150 euros pour le travail de samedi.
- Prime d'insalubrité pour les activités d'entretien des véhicules, peinture et toute activité dans l'atelier.
- Pour les vendeurs, assurer la prise effective d'une journée de récupération en cas de travail de samedi.
- Prime d'inconfort pour travail dans des milieux clos à température supérieure à la température ambiante.
- Pour les vendeurs, paiement du travail effectué les dimanches ainsi que d'une prime de 250 euros par salarié et par dimanche.

La CGT-Ma reste ouverte à des négociations en présence d'un représentant départemental.

Pour la CGT-Ma

Le Délégué Syndical



Raffiki ABASSI

Secrétaire Chargée du secteur privé



Anissa HADHURAMI

Copie :

- DIECCTE
- CGT-Ma
- CGTR
- PDG du Groupe Caillé
- La Presse
- FNM-CGT